



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 19 mai 2020

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 19 mai 2020, de 19 h 30 à 20h23 par voie de visioconférence.

L'avis de convocation a été remis à chaque membre du conseil et une signature confirme la réception de celle-ci.

Sont présents :

Monsieur	Gervais Darisse, maire
Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Monsieur	Alain Parent, conseiller
Monsieur	Benoit St-Jean, conseiller
Monsieur	Guy Lapointe, conseiller
Madame	Ghislaine Chamberland, conseillère
Madame	Josianne Sirois, conseillère

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence : Mme Nathalie Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le quorum est atteint à 19h50 et la réunion sera enregistrée.

26. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux conseillers. Madame Nathalie Blais fait fonction de secrétaire de la réunion.

27. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

28. Autorisation d'effectuer des travaux de réhabilitation du puits

2020-05-28-112

RÉSOLUTION

ATTENDU que le puits du réseau d'eau potable de la municipalité doit être réhabilité puisque sa capacité est très limitée en période d'étiage l'été;

ATTENDU que l'analyse effectuée par la firme Englobe estime que les taux élevés de fer et de manganèse sont des conditions habituelles de colmatage des veines d'eau et qu'il est nécessaire de nettoyer le puits;

ATTENDU la proposition de services professionnels faite par la firme Englobe pour réaliser des travaux pour augmenter la capacité du puits, laquelle a été acceptée par la municipalité le 1^{er} octobre 2019 par la résolution 2019.10.23.180;

ATTENDU la pandémie de Covid-19 qui limite la circulation interrégionale actuellement mais qui est susceptible d'être levée pour effectuer les travaux à compter du 25 mai 2020;

ATTENDU que la proposition de la firme Englobe ne comprend pas la fourniture d'eau potable pendant les travaux, ni le branchement-débranchement électrique des équipements du puisatier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean

Que la municipalité autorise la réalisation de ces travaux de réhabilitation.

29. Mandat pour transporter l'eau potable

2020-05-29-113

RÉSOLUTION

ATTENDU que pendant les travaux de réhabilitation du puits d'eau potable municipal, la population doit être approvisionnée en eau;

ATTENDU que Transport Maurice Soucy inc dispose de l'équipement de transport pour effectuer ce mandat à tarif horaire;

ATTENDU que le transport de l'eau est assujéti aux normes de charges et des normes particulières en cette période de Covid-19;

ATTENDU que l'entreprise Maurice Soucy charge un tarif de 100\$ l'heure pour ses travaux de transport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité mandate la compagnie Maurice Soucy inc de Saint-Alexandre-de-Kamouraska à transporter l'eau nécessaire pour approvisionner le puits de Saint-André au tarif de 100\$ de l'heure.

30. Achat d'eau potable

2020-05-30-114

RÉSOLUTION

ATTENDU que pendant les travaux de réhabilitation du puits d'eau potable municipal, la population doit être approvisionnée en eau;

ATTENDU que les deux municipalités voisines (Saint-Alexandre-de-Kamouraska et Sainte-Hélène-de-Kamouraska) se sont montrées disposées à fournir de l'eau potable (environ 50 m³ par jour chacune) à Saint-André pendant les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité achète des municipalités de Saint-Alexandre-de-Kamouraska et de Sainte-Hélène-de-Kamouraska l'eau nécessaire pour approvisionner sa population (environ 700 m³ pour 1 semaine) au tarif convenu de 1\$/m³.

31. Mandat aux Entreprises Camille Ouellet et fils inc. pour enlever, nettoyer et réinstaller la pompe submersible

2020-05-31-115

RÉSOLUTION

ATTENDU que pour effectuer les travaux de réhabilitation du puit, la municipalité doit retirer la pompe submersible et celle-ci doit être nettoyée avant la réinstallation;

ATTENDU la proposition de la compagnie Camille Ouellet et fils inc de Rivière-du-Loup de réaliser le mandat au tarif horaire de 145 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal mandate la compagnie Camille Ouellet et fils inc au tarif horaire de 145 \$ pour enlever, nettoyer et installer la pompe submersible au moment des travaux de réhabilitation du puits.

32. Mandat à Gaétan Charest inc. pour effectuer les raccordements électriques requis

2020-05-32-116

RÉSOLUTION

ATTENDU que l'offre de services de la firme Englobe ne comprend pas le service de branchement-débranchement des équipements du puisatier;

ATTENDU la proposition de Gaétan Charest inc. de faire les travaux au tarif horaire de 75\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal mandate Gaétan Charest inc. pour effectuer les raccordements électriques requis par le puisatier.

33. Achat d'une sonde de niveau

2020-05-33-117

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité désire installer une sonde de niveau dans le puits;

ATTENDU la proposition des Entreprises Camille Ouellet et Fils inc. au tarif de 7 404\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte la soumission déposée par les entreprises Camille Ouellet et Fils inc pour l'achat d'une sonde de niveau avec les caractéristiques et accessoires décrits ci-dessous :

- ✓ Sonde de niveau waterpilot fmx21 : 1 2090\$
- ✓ Afficheur / Enregistreur endress : 1 2550\$
- ✓ Raccords pour installation : 1 700\$
- ✓ Travail C1, réparation et déplacement pour 6 heures à 77\$/ heure
- ✓ Travail C2, réparation et déplacement pour 6 heures à 67\$/ heure
- ✓ La sous-traitance/ Excavation 1 heure à 750\$
- ✓ La sous-traitance / Programmation 1 heure à 450\$

Pour un total de 7 404\$ plus les taxes pour l'achat et l'installation de la sonde dans le puits.

34. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland que la séance soit levée à 20h23.

Maire

Secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire